Déclaration d'intention de non-publication. par Alexandre Grothen Heck

Je n'ai pas l'intention de publier, on de republier, aneune senvre on texte dont je suis l'autour, sous quelque forme que ce soit, impri-mée on électronique, que ce soit sous forme intégrale en per lextraits, textes de mature scientifique, personnelle on antres, ou lettres adressés da qui conque - ainsi que toute traduc-Hon de textes dent to mis l'autrer. Toute échtion on diffusion de tels textes qui anrait été fest par le resse gans mon a cord, on qui xrait faite à le resse gans mon a cord, à l'ancoute de ma volonto expresse grasse lais est illicite à mus yenx. Dans la mesure où j'an anté connelssance, in demanderai aux respons tales de telles éditions. girates, on de toute ander gublication whenant sons mon accord des textos de ma mala (sau delo de citatia ows eventulles, de quelques legnes obsecune), de redides biblished que en cossession de bels onvreges de retter as ouvreges desdites bibliothèques.

Si mes intentions d'antime de rement exprimés i els destelle troster lettre morte, que la honte de ce mornis respons de la responsable des éditions et mortes, et les responsables des éditions illiaites, et les responsables des bibliet hè ques soncerilliaites, et les responsables des bibliet hè ques soncernées les les que les uns on les entres ont 5 til informés nées (entre mode).

Fait 2 mon domisile le 3 janvier 2010

Alexandre Grothendlack